



Bureau



19 janv. 2023



ALBI - PTAB



Pôle Territorial
Albigeois-Bastides



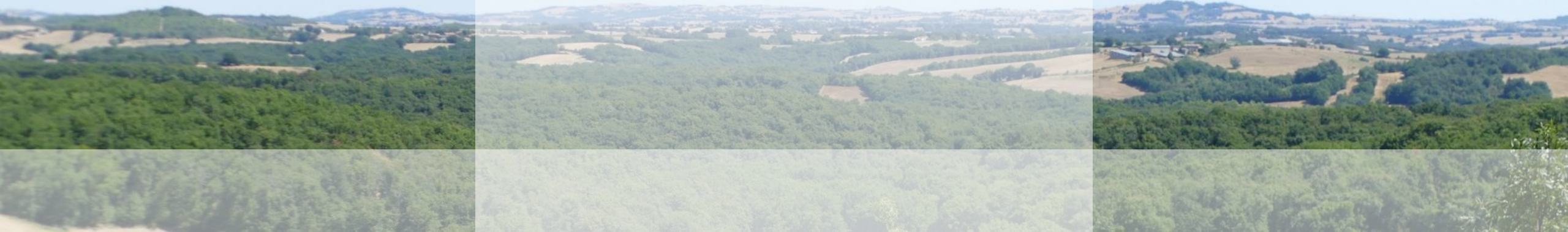


Ordre du jour

- **Information LEADER, FEDER, CTO, CRTE**
- **Dispositifs DIE et Coopération agricole**
- **PAT : Reliquat – Sollicitation CIVAM**
- **MICRO FOLIE**
- **Feuille de route 2023 → poursuite du travail sur le management coopératif**
- **Conférence des Maires**
- **Informations diverses**



Information LEADER, FEDER, CTO, CRTE



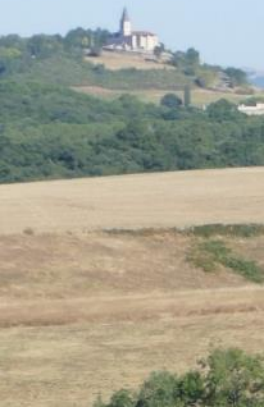


LEADER

Sélection du territoire au nouveau programme LEADER 2023-2027

✓ Enveloppe proposée en CP du 09/02/2023 : 1 815 116 € → 363 023 €/an

Ancien programme 2014-2022 3 302 000 € → 366 888 €/an





FEDER

Sélection du territoire au nouveau programme ATI FEDER/FSE+

Rôle du chef de file ATI :

- Assurer l'animation et la communication du programme sur son territoire
- Accompagner les porteurs de projet dans la constitution de leur dossier de demande d'aide européenne et les informer des prescriptions réglementaires d'utilisation des fonds européens
- Présélectionner les dossiers de demande d'aide européenne par le comité de pilotage (COFIL identique au CTO) :
 - Copil physique, par visioconférence ou par consultation écrite dans les 3 mois suite au dépôt de dossier

2 opérations identifiées à ce jour comme éligibles :

- Villefranche d'Albigeois → locaux professionnels de santé
- Saint Christophe → Equipement culturel



▶ CTO

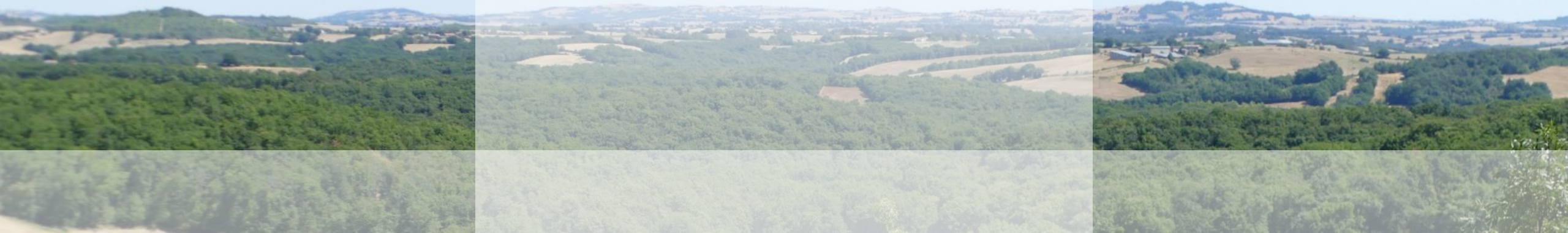
CTO validé lors de la CP du 19/12/2022

▶ CRTE

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique **deviendrait courant 2023 le Contrat pour la Réussite Territoriale et Écologique**

Des attentes fortes de l'Etat de prioriser les actions CRTE mais aucune obligation CRTE vis-à-vis du fonds vert !!

Dispositifs Régionaux





Dotation pour l'innovation et l'expérimentation dans les Territoires ruraux et de montagne



Objectifs : Répondre aux enjeux prioritaires du Pacte vert

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- S'adapter à l'urgence climatique,
- Utiliser durablement les ressources naturelles, dont l'eau et le foncier,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Subvention d'investissement pour des projets publics ou privés :

- Nécessité de définir 1 ou 2 thématiques sur la durée du Contrat (rédaction d'une fiche mesure). La dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.
- Dépenses d'investissement travaux et équipements + Frais de maîtrise d'œuvre (max 10%)
- Les dépenses de fonctionnement, VRD et parking exclus

Modalités

- Enveloppe de 80 000 €/an (pas de possibilité de report)
- Taux d'intervention de 25 % pour les projets exemplaires – aide > 2000 €



Dotation pour l'innovation et l'expérimentation dans les Territoires ruraux et de montagne



Quelques pistes :

- soutenir les investissements nécessaires pour adapter les bâtiments publics au changement climatique et améliorer leur confort d'été autre que par le recours à la climatisation (masque, casquette, végétalisation, peinture blanche...)
- Dispositif de soutien à la préservation de la ressource eau (plan d'équipement de récupérateur d'eau de pluie pour les bâtiments existants)
- Soutenir les mobilités durables (services de location tee bike ou VAE, acquisition véhicules...)
- ??



L'accompagnement des PAT et contribution de la région

Pour accompagner la **mise en œuvre des PAT** : Contractualisation du soutien aux PAT aux côtés de l'État au sein du **CPER 2021-2027**

12 millions d'euros sur la période 2021-2027, destinés à la mise en œuvre des PAT régionaux

Appui sur de nombreux **dispositifs régionaux** (crédits régionaux et fonds européens, notamment FEADER et LEADER) déjà mobilisés

dont le dispositif Coopération

Exemples de projets soutenus : outils de découpe ou de transformation ; points de vente collectifs ; création de filières territorialisées ; création et aménagement de cuisines de restauration collectives ; espaces test agricoles ; tiers lieux alimentaires...

Octobre 2022 : lancement d'une dynamique de **réseau régional des PAT** portée au départ par DRAAF et Région

Enjeux : faciliter l'interconnaissance
1^{ère} actions = 3 webinaires de présentation des PAT (octobre, décembre et janvier) : le partage d'expérience, apporter de connaissances et compétences...

Mobilisation des conseillers régionaux auprès des PAT

Désignation d'un.e élu.e référent.e par PAT (information transmise par courrier)



Dispositif coopération : Transition de l'agriculture

Objectifs : accompagner les projets de territoires pour passer de l'idée à la réalisation et financer l'animation des actions

Des projets qui doivent concerner au moins 3 volets :

- Autonomie et Résilience
- Qualité de vie
- Respect des ressources naturelles
- Développement économique du territoire

Subvention pour l'animation : ingénierie + prestations

Lancement à l'automne 2023

Modalités

- 2 ans maximum / 1 seul dossier par structure
- 70% de subvention
- Dépenses éligibles min : 35 000€ et max : 140 000€





AAP DRAAF – DREAL

Accompagnement des établissements médico-sociaux dans l'application de la loi Egalim

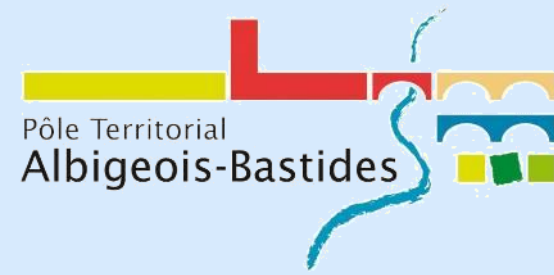
Sur le territoire :

- 13 maisons de retraites
- 2 ESAT
- 1 ASEI

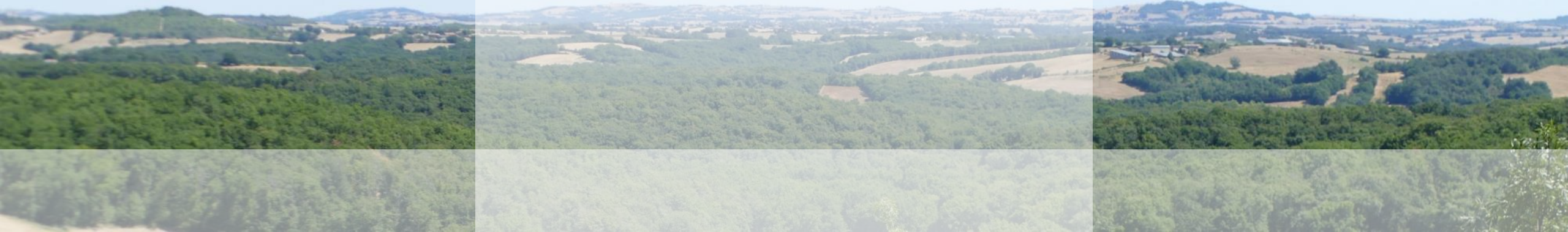
100 000€ sur la région : 70% d'aide pour des projets d'un an

Prise de contact avec ces établissements pour cerner les difficultés à appliquer la loi et les besoins d'accompagnement

➤ Réponse avant le 7 mars



PAT





Projet Alimentaire Territorial

France Relance 2022 – 2023

- 23 actions
- 15 partenaires
- 185 974€ de subvention

Possibilité de redistribuer les reliquats non consommés

Agropoint : abandon de l'action => 4 633€

Val 81 : sous-réalisation de l'action => 5 967€

PETR : sous-réalisation de l'action => 291€

RER Pays Vert : sous-réalisation de l'action => 432€

Soit **11 324,7 €** de subvention à redistribuer



Projet Alimentaire Territorial

Sollicitation

Immatérielle : 70% / Matériel : 40%

Création du poste de remplacement d'ANAIS :

- Dépenses immatérielles : 8 485,76€

➔ il reste donc **2 838,96€** à redistribuer

CIAS Carmausin Ségala : prolongement de l'action de la cuisine mobile

- Dépenses immatérielles : 2400€ // Subvention : 1680€
- Dépenses matérielles : 1850€ // Subvention : 740€

Terres Citoyennes Albigeoises : Ciné fermier en juillet 23

- Dépenses immatérielles : 2000€ // Subvention : 1400€

Culture en partage : Feuille de chou

- Dépenses immatérielles : 500€ // Subvention : 350€



Sollicitation du CIVAM Cordais

Création d'un chantier d'insertion en lien avec l'alimentation et d'un tiers lieu nourricier

2022 : Accompagnement Adefpat : de l'idée au projet

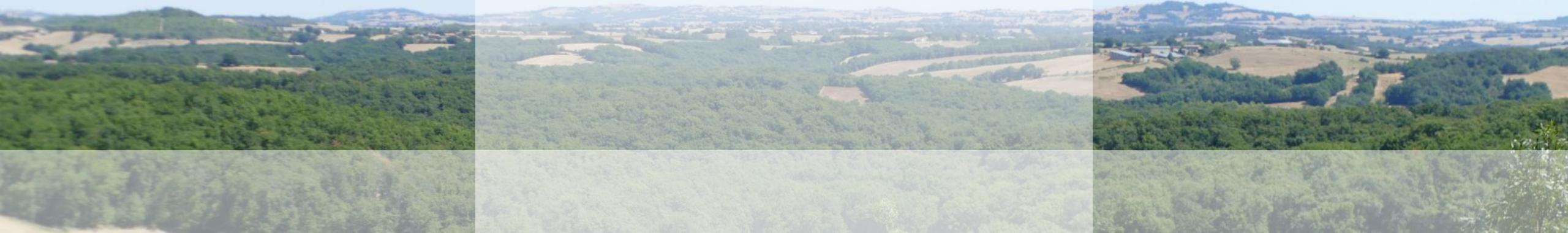
2023 :

- **Chantier d'insertion** : Accompagnement Adefpat ou Banque des territoires pour le modèle économique
- **Tiers Lieu Nourricier** : création d'un groupe de travail pour mobiliser et définir les activités

Sollicitation pour un appui à l'animation du groupe de travail
Tiers Lieu Nourricier de février à juillet 2023 par le PETR

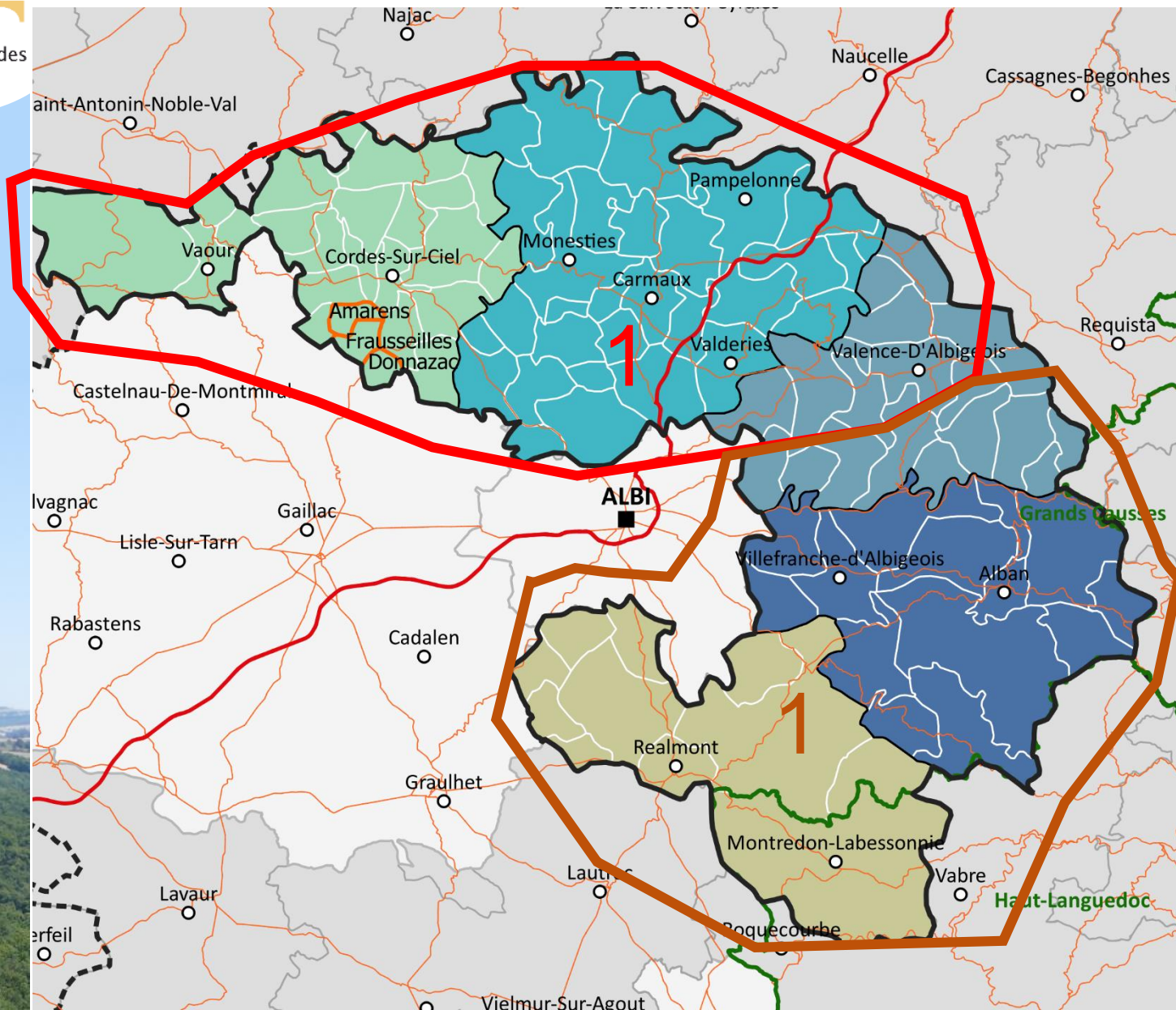


MICRO FOLIE





Scénario envisagé



2 Micro Folie réparties :

- 3CS + 4C + Val 81 ?
- 3CT + CCMAV + Val 81 ?

2 maitres d'ouvrage :

- 3CS
- 3CT

Financement :

- 2 dossiers DETER
- 2 dossiers Leader « Action collaborative »

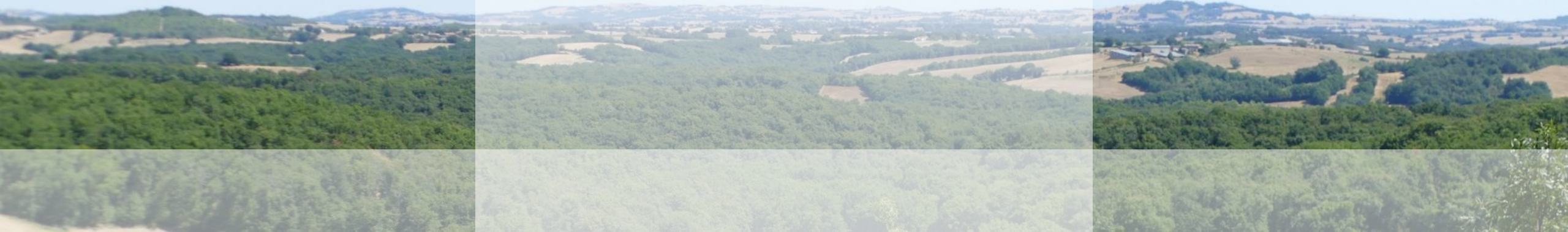
2 recrutements d'un médiateur culturel

Cout d'une mise à disposition :

- 1600 à 1700 €/mois



CONFERENCE DES MAIRES



➤ Rappel conférence des maires – 08/02



The poster features a green background with white and teal text. At the top left is the logo of the Pôle Territorial Albigeois-Bastides. The main title is 'FINANCEMENTS, QUOI DE NEUF ?' in large white letters. Below it, the subtitle is 'Conférence des maires' and the date/time is 'Le 8 février 2023, 17H30'. A location pin icon is next to the address: 'Archives Départementales du Tarn (Amphithéâtre) 1 avenue de la Verrerie - Albi'. The bottom section, on a teal background, lists the attendees: 'En présence de Fabien CHOLLET, Secrétaire Général de la Préfecture du Tarn, Florence BRUTUS, Vice-Présidente de la Région Occitanie, et d'un représentant du Conseil Départemental du Tarn.' To the right of the text is a photograph of several colorful pushpins (green, blue, yellow) with various logos attached, including 'PACTE VERT', 'LEADER', 'TARN LE DÉPARTEMENT', 'Le Région Occitanie', and 'Egalité'. The French flag is also visible on one of the pins.

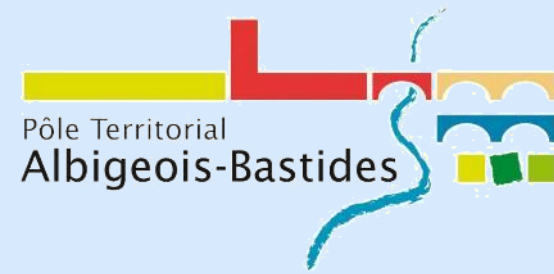
Inscription au
05 63 36 87 01 ou



Je clique pour m'inscrire !

DEROULE

- 17h30 : accueil – mot de bienvenue
- 17h45 : **Actus PETR : Leader, ATI FEDER, programmation 2023**
- 18h15 : **les nouveaux dispositifs du département**
Présentation + questions/réponses → 30 mn
- 18h45 : **CTO-Pacte vert // nouveaux dispositifs et modalités d'aides de la région**
Présentation + questions/réponses → 45 mn
- 19h30 : **CRTE // Fonds vert**
Présentation + questions/réponses → 45 mn
- 20h15/20h30 : **Fin** - Moment convivial de clôture



FEUILLE DE ROUTE

2023



Feuille de route 2023

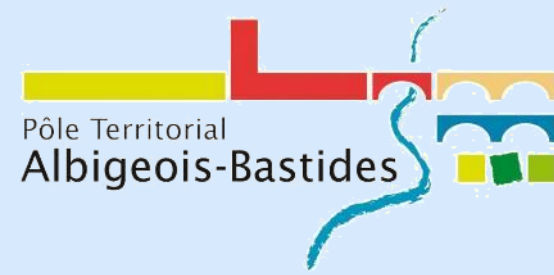
Poursuite du travail sur le management coopératif

Quelle suite ?

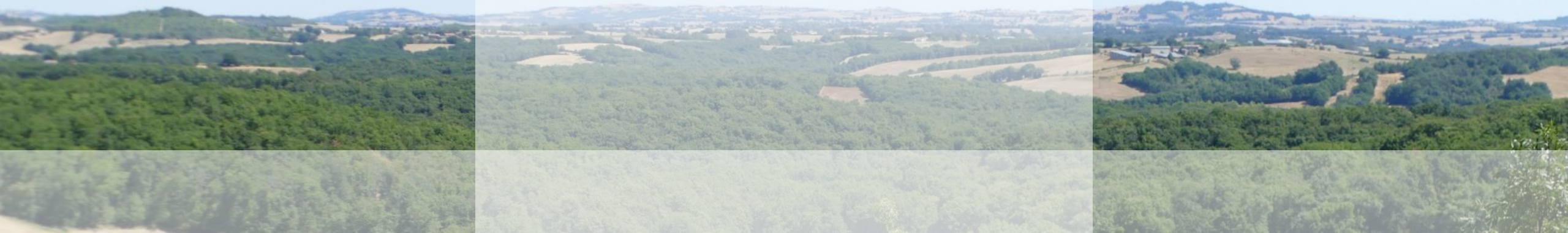
Deux propositions :

- Engager un véritable travail sur les questions de coopération, transversalité des services ... → Organisation d'une formation pour les DGS et les managers (chefs de service)
- Engager une action commune mise en œuvre suivant les principes d'approche systémique → récupérateur d'eau de pluie

Un prérequis → manifestation d'un engagement/commande politique



Divers



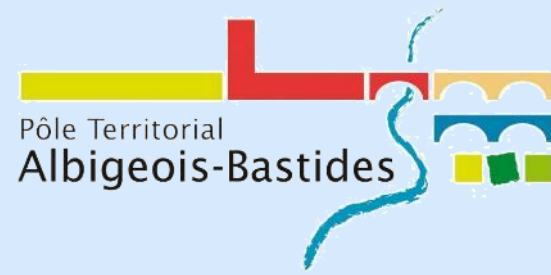


AGENDA

Prochain bureau avant le conseil syndical du 21/02 (vote du budget) ?

OUI NON

Quelle date : ____/____/2023



**Merci pour
votre attention**

